

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021

Président : M. Michel MOUTON

Présents-es : Mmes Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO

MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Ivan MARTIGNONI, Valentin SAVIGNY, Olivier SCHEIB et Alan TORSSELLETTI (Vice-président)

Conseil administratif : M. Fernand SAVIGNY, Maire
Mme Prisca WASEM et M. Steve DELAUDE, Conseillers administratifs

Secrétaire : M. Jacques NIERLE

Excusé.e.s : Mme Bénédicte DE RAEMY et M. Stéphane HILTY

Procès-verbaliste : Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions des séances des 25 février et du 18 mars 2021	2
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	4
1. Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 24 mars 2021	4
2. Informations diverses	4
a. Désignation des membres du Bureau pour 2021/2022	4
b. Information aux présidents des Commissions	4
C. Communications du Conseil administratif	4
1. Présentation des comptes communaux 2020	4
D. Communications du Conseil administratif	6
1. Informations diverses	6
a) AFJ-GSO : point de situation (suite à l'article paru dans la TdG)	6
b) TCS – Audit des chemins piétons	6
E. Propositions individuelles et questions	6
a. Sacs à compost –article paru dans le GHI du 21/22 avril dernier	6
b. Crèche Little Green House	7
c. Barres à vélo derrière la mairie	7
d. Renaturation de la Lissole	7
e. Tour à pied de la commune	7

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Fernand Savigny, Maire et les Conseillers administratifs Prisca Wasem et Steve Delaude, les représentants de l'administration communale et le public (1 personne). Il ouvre la séance à 20h00.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions des séances du 25 février et du 18 mars 2021

Des membres signalent diverses coquilles, qui sont corrigées dans les documents finaux.

Deux membres demandent des corrections dans les modifications déjà approuvées du PV du 17 décembre 2019, ayant obtenu l'accord du Bureau, et qui est déjà publié, elles ne peuvent donc pas être reprises.

Enfin, toutes les demandes de rectification de dates ne sont pas non plus reprises, car, après vérification hors séance, certaines étaient indiquées correctement dans les PV.

Procès-verbal du 25 février 2021

P. 4, dernier §, modifier : *M. Delaude répond que ~~ce n'est pas intéressant ce qui se passe en Valais~~, la démarche en Valais est intéressante, mais il faut ici que le Conseil se détermine sur le texte soumis.*

Phrase suivante, corriger : *Le texte est simple mais ~~pas~~ lacunaire sur sa mise en ~~place~~ application.*

P. 7, première phrase, modifier : *M. Scheib trouve **que le mois de septembre est une bonne idée***

Même page, 4^e paragraphe, modifier : (...) *c'était ~~est~~ pertinent*

P. 8, lettre d) Caritas, 3^e phrase avant la fin du §, modifier : *Ce n'est pas **que** la commune qui a été sollicitée.*

P. 8, lettre e) Charte du développement durable, 3^e phrase, corriger : *Le 19 novembre ~~2020~~ 2019*

P. 9, lettre g) Adoption du PL 12875, 2^e phrase, ajouter : *Il avait été calculé que les entreprises, payant moins d'impôts, compenseraient cette baisse par des investissements dans un délai de 5 ans, **ce qui génèrerait de nouveaux revenus imposables.***

Même page, dernière phrase, changer : *M. F. Savigny rappelle que les communes peuvent présenter des budgets déficitaires à hauteur de ce qui est ~~accepté~~ estimé comme effet de la RFFA.*

P. 10, 4) Mérite communal, coupler les 3^e et 4^e paragraphes pour faire : *Comme Mme Bowman revient sur l'engagement de M. Deschenaux et signale son mérite d'avoir oeuvré pour la commune **depuis 1974**, M. F. Savigny relève que cela a été reconnu.*

P. 11, 3^e § sous chiffre 9), dernière phrase, ajouter : *Mais, pratiquement, des documents présentés sont presque des documents de travail **assimilables à des documents présentés en commission**, qui nécessitent des commentaires en accompagnement.*

P. 12, 13) Chemin des Nanpolets, 2^e §, réécrire : *M. F. Savigny se demande ~~s'il faudra prévoir quelque chose à chaque intersection~~, **si l'on suivait cette proposition, s'il ne faudrait pas prévoir un passage protégé pour chaque pour chaque intersection de la route de Lully, entre la route de Base et Lully.***

P. 12, dernière phrase, corriger : *La parole n'étant plus demandée, le Président ~~souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 22h23.~~*

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 25 février 2021 est adopté par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 25 février 2021

Le compte rendu des décisions et délibérations du 25 février 2021 est accepté par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Procès-verbal de la séance du 18 mars 2021

P. 2, lettre A, corriger la date du titre : *Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 17 décembre 2020* **25 février 2021**

P. 2, dernier §, corriger : Le montant à garantir est plus élevé qu'avant et le chiffre d'affaires pris en compte pour ~~définir~~ **réduire** la part de coût à assurer est 75% contre 100% auparavant. (...) Pour chaque utilisation, la commune payait 0.74 ~~centime~~ **franc/km** en 2013 et 0.24 ~~centime~~ **franc/km** en 2018. En 2019, avec le nouveau contrat, Mobility facture dès le début de l'année CHF 16'000.-, ~~et est remboursée en fin d'année sur la base faite de~~ **montant réduit en fin d'année sur la base du 75% du chiffre d'affaires lié à** l'utilisation de la voiture par la population. Les chiffres sont élevés : le coût net pour la commune a été de CHF 9500.- en 2019 et de CHF 10'600 en 2020.

Même §, ajouter : Le nombre d'utilisations est très inférieur avec à peine plus de 200 utilisations en 2019, 2020 représentant **cependant** une année ~~spéciale~~ **peu probante**. (...) M. F. Savigny souligne que le coût payé par la commune doit s'additionner à celui payé par l'utilisateur, on arrive ~~au~~ à un tarif **comparable à celui** d'un taxi.

p. 4, 2^e §, 4^e phrase, supprimer : (...), les coûts se multiplient, les accueillant.es deviennent les employé.es de l'association ~~en quelque sorte~~.

Phrase suivante, ajouter : **La conséquence est lourde pour la commune**, sauf si les parents souhaitent payer les 23.-/h pour la garde d'un.e enfant ~~si l'accueillant.e ne souhaite recevoir qu'un seul enfant~~.

Plus bas, modifier : ~~Il faut ajouter~~, explique M. F. Savigny **que** l'effet de l'introduction du salaire minimum en novembre et décembre 2020 ~~qui se monte à CHF 17'000.- de plus de coût supplémentaire~~ pour Perly-Certoux. ~~En~~ **Simuler sur 2021, si on continue à ce rythme**, le coût d'une place d'accueil familial va dépasser les CHF 30'000.-, ce qui revient au coût d'une place de crèche privée chez Little Green House.

Dernière phrase, modifier : (...) M. F. Savigny précise que la commune resterait attentive à ~~rejoindre~~ **trouver** une solution collective alternative si elle émerge.

P. 5, 2^e §, dernière phrase, modifier : On pourra seulement accompagner celles qui souhaitent une ~~officialisation~~ **aide à la gestion administrative** de leurs charges.

Même page, 6^e §, 3^e phrase, modifier : D'où la discussion sur ~~l'obligation~~ **la proposition** pour chaque AFJ de prendre 3 enfants, pour offrir une égalité aux familles.

Plus loin, préciser : Certaines, ~~qui jouaient~~ **comme** les grands-mères, avaient plaisir à garder encore un enfant, devront sortir de la structure.

P. 6, dernier § avant la lettre c., ajouter : (...) par rapport à la réflexion sur une résiliation, le Conseil administratif peut actionner cette possibilité ~~cas échéant~~, **même** si des alternatives ne sont pas trouvées.

P. 7, dans la page, corriger la date 2021 par **2022** (à deux endroits)

P. 8, 7^e §, 2^e phrase, ajouter : Revenant sur la temporalité de cet ouvrage, M. F. Savigny estime que la commune est déjà ~~un peu tard~~ **en retard**, si l'on veut valoriser la mémoire des gens, **puisque les anciens et leur mémoire disparaissent chaque année**.

P. 8, avant dernier § avant lettre e., corriger : Le Président rappelle que le débat porte sur un accord de principe pour l'inscription d'une ligne budgétaire en 2022 avec un montant équivalent à ~~celle~~ **celui** qui ~~figurait~~ **figure** dans le budget 2021.

P. 8, lettre e. Suppression à fin 2023 des cartes journalières CFF, modifier : M. F. Savigny estime que ~~les 50% du prix du billet servent à assumer des frais administratifs~~ **les coûts administratifs devraient représenter 50% du prix du billet**.

P. 9, lettre f, dernière phrase, corriger : (...) la commune mettra aussi des ~~lumières~~ **feux clignotants** à ses passages pour piétons.

P. 10, chiffre 2, dès 2^e phrase, préciser : Les lampadaires ont été orientés sur le sol **et donc n'éclairent plus suffisamment sur le trottoir**. Une recherche va être faite pour éclairer l'autre côté du chemin de manière à sécuriser la marche des piétons, sans pour autant utiliser ~~de~~ projecteurs puissants une intensité forte.

P. 12, chiffre 9), 2e §, supprimer la 3e phrase : Mais sur Genève, ce ~~ne serait pas le cas~~.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 est approuvé par 14 voix « pour » et deux abstentions.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 18 mars 2021

Le compte rendu des décisions et délibérations du 18 mars 2021 est accepté par 14 voix « pour » et deux abstentions.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 24 mars 2021

Par 16 voix « pour », le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 mars 2021 relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, à la commune de Thônex, d'une subvention de CHF 500'000.- à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex.

2. Informations diverses

- a. Désignation des membres du Bureau pour 2021/2022

Le Président rappelle que chacune des deux listes doit donner avant la prochaine séance les noms des candidat.e.s à ces charges, qui vont du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

- b. Information aux présidents des Commissions

Le Président rappelle qu'avant de fixer la date d'une séance, il est important de vérifier auprès du secrétariat si la salle souhaitée est disponible. De plus, lors de la réservation des salles de la Mairie, y compris de la salle du Conseil municipal (pour cette dernière uniquement en présence du/de la magistrat/e délégué/e), il convient d'annoncer au secrétariat s'il est nécessaire de mettre à disposition de l'eau et du matériel tel que le système de micros ou le matériel pour une projection, etc...

C. Communications du Conseil administratif

1. Présentation des comptes communaux 2020

M. F. Savigny rappelle qu'une documentation importante a été envoyée aux conseillers municipaux. La version officielle des comptes annuels comporte 40 pages et débute par le document intitulé *COMPTE ANNUEL 2020, Message du Conseil administratif*. Il propose de passer en revue un autre document de 26 pages, plus important en termes d'activités de l'exécutif pour la mise en application du budget voté par le Conseil à fin 2019 pour l'année 2020, intitulé *Présentation au Conseil municipal du 29 avril 2021 du compte de résultat détaillé 2020 par nature*. M. Savigny précise que ce document est presque destiné aux Conseillers municipaux à titre de membres de commission car il est extrêmement détaillé mais contient des indications et commentaires utiles pour comprendre ce qui se trouve dans les comptes d'exploitation, soit les charges et produits, les écarts avec le budget 2020 et les raisons de ces écarts, et une comparaison avec les comptes 2019. Le document présente encore les commentaires qui avaient été indiqués lors de l'élaboration du budget 2020 et les commentaires qui sont communiqués pour la compréhension des comptes de résultats de l'année 2020. Le document, en 7 natures et 7 fonctions, est similaire à celui qui avait été présenté pour le budget 2021. M. Savigny recommande aux Conseillers municipaux de poser des questions sur le document en cas de besoin. M. Savigny entame la lecture du document, rubrique par rubrique, il indique qu'il demandera aux conseillers si ceux-ci ont des commentaires après chaque rubrique.

Rubrique 1500.702, 1500.703 et ss. Essence : M. Cheyroux se dit heureux qu'il n'y ait pas eu beaucoup d'interventions des sapeurs-pompiers, s'il en juge par les montants d'essence indiqués aux charges, qui s'élèvent à quelques centaines de francs par an pour les 4 véhicules. Il se félicite que la sécurité fonctionne bien et la prévention aussi.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Ramazzina profite de cette question pour informer que la C^{ie} a réussi son inspection administrative et alarme, tout est en ordre et la C^{ie} est prête en cas de besoin.

Rubrique 6150.014, Rte de Certoux / Lully ch. du Pont : aménagements : M. Savigny signale que la charge est la même que dans les comptes 2019. Il explique un élément technique sur le dépassement de cet amortissement. Les amortissements étant prévisibles, ils ne devraient pas faire l'objet d'un dépassement, mais ici le crédit n'a pas été bouclé à fin 2019. Dans ce cas, les amortissements sont calculés sur le crédit d'investissement voté. Ce n'est que quand le crédit est bouclé qu'on le calcule sur les dépenses effectives, nettes des amortissements déjà réalisés précédemment. Comme les coûts ont été inférieurs au crédit, on avait prévu un budget d'amortissement inférieur à ce qu'il est puisque le crédit n'a pas pu être bouclé.

Rubrique 6150.720, Fiat Panda GE 11452 : Le Président demande ce que veut dire le commentaire pour ce véhicule : *Véhicule reçu en compensation d'une créance*.

M. Savigny répond que ce véhicule provient d'une succession répudiée d'un locataire du CVI. Dans ce cas, la liquidation est gérée par l'Office des faillites et poursuites, qui bloque la location du logement jusqu'à la fin de son examen. La commune a réagi avec un avocat pour demander la mise à disposition plus rapide du logement. La commune a donc pu récupérer le véhicule, en parfait état. Il a été enregistré au prix de l'argus et le produit a été mis dans les loyers, en compensation de la créance de loyers perdus. Le montant a aussi couvert une partie des frais d'avocat.

Il poursuit sa lecture en pointant des éléments qui ont fait l'objet de discussion lors des précédentes séances du Conseil, comme les cartes CFF (rubrique 6290.000), ou qui présente des particularités comptables, comme les correctifs d'impôts (rubrique 9100.00) ou les conventions fiscales (rubrique 9200.000).

Dans la rubrique 96 - Administration de la fortune et de la dette, M. Savigny rappelle que toutes les communes détiennent des actions de la BCGe, qui n'ont pas le droit de les vendre à d'autres que des collectivités. Elles figuraient dans le patrimoine administratif. Mais, la loi a changé, les communes et le canton peuvent vendre librement un certain nombre d'actions qu'elles détiennent dès le moment où les actions détenues par la ville, les communes et le canton dépassent les 50% du capital-actions de la banque. Mais, les collectivités publiques doivent rester majoritaires dans le capital de la banque. La part des actions vendables sont alors inscrites dans le patrimoine financier de la commune. Elles doivent être valorisées à la valeur boursière de la fin de l'année. Ici, les actions ont perdu de la valeur d'où la perte sur le cours de la bourse en 2020 de CHF 70'000.-. Un produit de CHF 6700.- avait été enregistré dans les comptes 2019.

Au final, le résultat donne un total de CHF 10'976'514.77 de charges, en regard de CHF 11'224'000.- de charges prévues au budget, ce qui donne CHF 247'000.- de charges en moins que ce qui était prévu au budget. Les recettes affichent CHF 11'043'384.-, soit CHF 238'001.90 supérieures au budget, ce qui fait qu'au total la différence est importante avec le montant de CHF 418'000.- de pertes inscrit au budget, puisque la commune fait un bénéfice de CHF 66'870.13. M. Savigny précise que ces CHF 66'870.13 de bénéfice sont calculés après les amortissements complémentaires de CHF 1 million qu'avait voté le Conseil municipal en fin d'année.

M. Savigny propose de parcourir les documents totalisant 40 pages qui font partie des comptes annuels. Il rappelle que cette partie débute avec le message du Conseil administratif, qui relève les éléments importants qui ont impacté les comptes. Il invite à nouveau les conseillers municipaux à poser des questions.

Mme Bowman interroge M. Savigny sur la manière dont le Conseil administratif retire le cash qui a été déposé dans un coffre pour éviter les intérêts négatifs. M. Savigny la rassure sur le fait qu'une procédure existe, les Conseillers administratifs ne sont pas laissés seuls, un membre de la direction de la banque les accompagne toujours.

La revue des documents ne soulèvent pas d'autres questions.

A 23h24, le Président lève la séance pour une pause.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

A 23h31, la séance reprend avec le point suivant de l'ordre du jour.

D. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) AFJ-GSO : point de situation (suite à l'article paru dans la TdG)

Mme Wasem souhaite revenir sur cet article, qui traitait d'autres communes qui traversent les événements liés à la nouvelle rémunération des Accueillantes familiales de jour différemment de nous. Elle rappelle qu'il y a trois structures sur le canton qui ont chacune un fonctionnement différent. Le raisonnement mis en place au niveau de l'AFJ-GSO répond à l'organisation mise en place au sein de l'AFJ-GSO uniquement, soit que les personnes en âge de la retraite ne peuvent plus continuer à travailler et que le nombre d'enfants par Maman de jour est estimé à 3 enfants dont un âgé de moins de 18 mois, les enfants en âge scolaire étant orientés désormais sur le GIAP, également financé par les communes. Ces réflexions sont encore en cours. Mme Wasem signale dans les comptes qui viennent d'être présentés le surcoût de CHF 23'000.- pour l'AFJ-GSO lié au passage à CHF 23.-/h des Mamans de jour pour les deux derniers mois de l'année 2020. Des solutions sont recherchées. Mme Wasem signale que sur la commune, deux AFJ travaillent, qui n'auraient pas pu poursuivre leur activité dans ce cadre pour deux des raisons signifiées plus haut. Le retrait de la commune de l'association a donc été signifié, et trois autres communes sur les sept se sont également retirées. Les coûts de fonctionnement de l'association restant les mêmes, ils seront supportés par les communes restantes, pour un montant correspondant pratiquement à celui d'une place de crèche, avant paiement de la part des parents. Mme Wasem informe que la commune a demandé que l'AFJ-GSO assure ses prestations aux parents domiciliés sur la commune jusqu'à la fin de l'année, mais l'accueil se fera dans les autres communes membres de l'association. Quant aux solutions, Mme Wasem précise que les AFJ de la commune sont partantes pour devenir indépendantes. Mme Wasem reviendra avec une autre solution encore devant le Conseil.

Le Président demande ce qu'il en est de la recherche d'autres personnes désireuses de devenir Accueillantes familiales de jour, avec une formation et un soutien de la commune.

Mme Wasem rappelle que la formation est dispensée par le SASAJ, la commune apporterait une aide à la gestion administrative uniquement. Elle reviendra avec les solutions retenues.

b) TCS – Audit des chemins piétonniers

M. Savigny informe que la commune a été contactée par le TCS Suisse et son agence de Genève, pour une proposition de réaliser un audit de sécurité routière autour de l'école. Le TCS indique apporter des contributions financières pour des mesures d'amélioration des chemins, si nécessaire. L'objectif premier de cette initiative est d'augmenter la sécurité des enfants sur le chemin de l'école et à proximité immédiate de l'école, dans un ordre de grandeur d'un rayon de 500m. En 2021, dix communes sur le plan suisse pourront bénéficier de cette prestation, dont une sur le canton de Genève, qui est Perly-Certoux. Le Conseil administratif a accepté cette offre, un rendez-vous avec des responsables du TCS lui a permis de mentionner des points particuliers sur lesquels il est intéressé à bénéficier de l'expertise du TCS. L'audit se fera sur une journée complète prochainement. Il n'y aura pas de communication à la population sur cet audit, afin de ne pas perturber les habitudes, puisque c'est l'intérêt de cet audit, de les mesurer.

Répondant à une question de Mme Fournier sur le retour de cet audit, M. Savigny répond qu'il n'a pas connaissance d'un délai mais il pense que cela prendra un ou deux mois.

E. Propositions individuelles et questions

a. Sacs à compost – article paru dans le GHI du 21/22 avril dernier

Mme Meier a lu cet article, à propos des sacs à compost plus résistants et gratuits, elle relaie la demande aussi d'autres citoyens, qui voudraient savoir si ceci a été discuté à Perly-Certoux. Elle mentionne qu'en Ville de

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Genève, les sacs seront distribués gratuitement et qu'à Carouge, les économies réalisés grâce au tri serviront à financer des projets durables proposés par des entreprises, écoles et associations communales.

Mme Wasem répond que sur le canton, il a été remarqué que le tri des biodéchets a diminué. Une campagne a donc été relancée, avec des affiches qui devaient être à proximité des containers, ce qui était difficile à Perly-Certoux. La campagne est publiée sur le site internet de la commune. La commune a distribué la poubelle verte et continue de le faire. Malheureusement, les sacs n'étaient pas de bonne facture, la qualité a donc changé. La commune a passé commande pour les nouveaux sacs, plus résistants, qui seront livrés dans deux mois. Mme Wasem précise que la campagne vise les 25-35 ans, pour les encourager à faire ce tri. Une des raisons est que les jeunes vivent dans de petits appartements, l'odeur était rebutante. D'où le renforcement des sacs, pour dépasser cet aspect.

b. Crèche Little Green House

Mme Meier demande si des discussions ont eu lieu par rapport à une tarification en vigueur lorsque des parents demandent un jour supplémentaire.

M. Savigny précise qu'il s'agit de situation de parents déjà inscrits à la crèche, qui demandent un jour supplémentaire par rapport aux jours inscrits. Ils remplissent les conditions mais là, ils ont un besoin supplémentaire. La question posée est celle du tarif à appliquer pour cette situation particulière. La commune, comme la crèche, est favorable à ce que le tarif de l'exception soit le même que celui des jours ordinaires. M. Savigny précise déjà que cette situation ne devrait plus être possible, ou sera plus difficile dès septembre, car la crèche annonce la pleine occupation des places subventionnées.

c. Barres à vélo derrière la mairie

Mme Meier remercie pour l'installation de ces barres, qui manquent dans la commune, et qu'elle apprécie pleinement.

d. Renaturation de la Lissole

M. Scheib reflète une préoccupation d'un communier par rapport au projet de renaturation de la Lissole, qui figure dans le Plan directeur cantonal 2030. Il voudrait savoir si le Conseil administratif a des informations sur ce sujet.

M. Savigny répond que non. Il précise qu'il s'agit plutôt d'une revitalisation et que ce ruisseau fait frontière avec la commune de Bardonnex. Il se situe dans une zone qui devrait se développer, alors que Bardonnex ne souhaite pas y voir des logements. Il assure que la commune restera attentive à ce ruisseau dans le contexte du développement de la zone qui l'entoure.

e. Tour à pied de la commune

M. Cheyroux rappelle la promenade pour le Conseil municipal le long de la frontière communale, samedi 8 mai 2021. Départ depuis le CVI pour une balade de 8,6 km, soit une durée de 2h à 2h30.

Le Président rappelle les normes sanitaires, M. Cheyroux confirme que deux groupes pourront être faits.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 24h.

Le Président
Michel Mouton

Le Vice-Président
Alan Torselletti

Le Secrétaire
Jacques Nierlé